

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU

COMITE SYNDICAL DU MARDI 26 FEVRIER 2019



Date de convocation : 19 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 février, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais, sur convocation qui leur a été adressée par M. Daniel François, Président, se sont réunis en séance publique dans l'hémicycle de l'hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer, sis 16 rue Rosa Parks à CAEN.

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

Étaient présents : M. ARTISON Alain, M. AUDE Marcel, M. BERTHELOT Didier, M. BORDAIS Martial, M. BOSSARD Claude, M. BOSSUYT Michel, M. BOUCHARD Philippe, Mme CASSIGNEUL Catherine, M. CHANTHAPANYA Sèngded, M. CHARDON Christian, M. CHOQUET Amand, M. COLOMBEL Michel, M. FOUCHER Claude, M. FRANCOISE Daniel, Mme GOBERT Marie-Jeanne, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. HITIER Bruno, M. JOYAU Nicolas, M. LECLERE Jean-Claude, M. LIBEAU François, Mme MASSON Véronique, M. MATA Laurent, M. NICAISE Francis, M. PALAO François-Xavier, Mme PRIEUR Lydie, M. RICCI Serge, M. RODON Daniel, M. TAILLEBOSQ Morgan, M. THEVENIAUD Alain, M. THOMASSE Daniel, M. ZANOVELLO Jacky, Mme ZARAGOZA-NODET Patricia

Excusé(s) ayant donné pouvoir ou représenté(s) : M. PENVERN Denis ayant donné pouvoir à M. LECLERE Jean-Claude

Excusé(s) : Mme BARILLON Brigitte, Mme CALME-GUILLOU Stéphanie, M. COLOMBE Alain, M. COTREL Joël, M. DOSSEUR Xavier, M. DUMENIL Gilles, M. DUVAL Dominique, Mme FROIDURE-LE PETIT Astrid, M. GODET Jean-Michel; M. GONDOUIN Guy, M. GREFFIN Jean-Louis, M. JOURDAIN Bernard, M. LAFORGE Philippe, M. LE COUTOUR Xavier, Mme. LEBREUILLY Joëlle, Mme LETOURNEUR Janine, M. L'ORPHELIN Rudy, M. MARIE Philippe, M. MICHARD Patrice, M. NICOLLE Patrick, M. POUBELLE Régis, M. ENOUF Thierry, Mme ROCHEFORT Emilie, M. ROMAIN Joël, M. TRANCHIDO Alain, Mme VILLECHALANE Corinne

Le comité syndical désigne Mme Lydie PRIEUR comme secrétaire de séance.

– **Communication du Président**

– **Quorum**

Le quorum est atteint avec 32 participants

– **Approbation du compte rendu sommaire du comité syndical du 4 décembre 2018**

– **Approbation du compte rendu sommaire du bureau syndical du 18 décembre 2018**

Les comptes rendus sont approuvés

CS-19-01-01- - INSTALLATION DE 6 NOUVEAUX MEMBRES AU COMITE SYNDICAL

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité de l'installation de :

- Monsieur Jean-Claude LECLERE et Monsieur Denis PENVERN (CTE N°4)
- Monsieur Christian CHARDON (CTE N°6)
- Monsieur Gilles DUMENIL (CTE n°7)
- Monsieur Didier BERTHELOT, et Monsieur Philippe BOUCHARD (CTE n°11)

Le Comité syndical autorise également le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

CS-19-01-02- ÉLECTION DU 4 EME VICE-PRÉSIDENT SUITE A L'EXTENSION DE TERRITOIRE AU 1ER JANVIER 2019

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'élection du 4ème Vice-président (5ème membre du bureau syndical) et proclame le résultat de cette élection à laquelle il a été procédé au scrutin secret :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
	À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	1
	RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	
	Majorité absolue	32
a obtenu {	Monsieur Jean-Claude Leclère avec trente-deux voix	

Monsieur Jean-Claude Leclère, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4ème Vice-Président (5ème membre du bureau syndical.)

CS- 19-01-03- ÉLECTION DE 3 MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DE EAU DU BASSIN CAENNAIS

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'élection de trois membres du Bureau syndical (le 5ème membre correspond au siège du 4ème Vice-président, Monsieur Jean-Claude Leclère, qui vient d'être proclamé) et proclame le résultat de cette élection à laquelle il a été procédé au scrutin secret :

Pour le 30ème membre du bureau syndical, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
	À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	0
	RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	
	Majorité absolue	33
a obtenu {	Monsieur Christian Chardon avec trente-trois voix	

Monsieur Christian Chardon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau syndical.

Pour le 31ème membre du bureau syndical, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
	À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	0
	RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	
	Majorité absolue	33
a obtenu {	Monsieur Gilles Duménil avec trente-trois voix	

Monsieur Gilles Duménil ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau syndical.

Pour le 45ème membre du bureau syndical, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
	À DEDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	1
	RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	
	Majorité absolue	32
a obtenu {	Monsieur Didier Berthelot avec trente-deux voix	

Monsieur Didier Berthelot ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau syndical.

CS-19-01-04- DISTRIBUTION - TRANSFERT DES CONTRATS D'EMPRUNTS CONCLUS PAR LES COMMUNES DE BIEVILLE-BEUVILLE, FLEURY-SUR-ORNE ET CORMELLES-LE-ROYAL AU SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité du transfert des contrats d'emprunt initialement conclus par les communes de Fleury-sur-Orne, Cormelles-le-Royal et Biéville-Beuville au Syndicat « EAU DU BASSIN CAENNAIS » suite au transfert de la compétence distribution eau potable au 1er janvier 2017, et précise que ces contrats sont les suivants :

BANQUE	Commune	N° de contrat	Montant initial (en €)	Capital restant dû au 31 décembre 2016	Date de versement	Taux	Durée (en années)
CAISSE D'EPARGNE	Fleury-sur-Orne	2085107	120 000	86 067,71 €	2009	4,15	20
CAISSE D'EPARGNE	Biéville-Beuville	2085141	80 000	22 330,69 €	2009	3,97	10
CAISSE D'EPARGNE	Cormelles-le-Royal	4588273	410 000	389 500 €	2015	2,44	20

Le comité syndical autorise également le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CS-19-01-05- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A CONCLURE ENTRE LE SYNDICAT « EAU DU BASSIN CAENNAIS » ET LA COMMUNE DE CORMELLES-LE-ROYAL

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de transfert établi pour la commune de CORMELLES-LE-ROYAL (voir annexe) et autorise le Président ou son représentant à signer ce procès-verbal ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CS-19-01-06-- MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE FACTURATION DE EAU DU BASSIN CAENNAIS – FIXATION DES TARIFS DE PRODUCTION sur leS territoireS deS ANCIENS SYNDICATS DU VAL D'ODON ET DE LA RÉGION D'ÉVRECY

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, à compter du 1er janvier 2019, les redevances exploitation Production sur le territoire de l'ancien SIAEP de la Région d'Evrecy comme suit :

- Redevance Eau du Bassin Caennais Production facturée par Eau du Bassin Caennais à son service distribution de l'eau potable au titre du territoire de l'ancien SIAEP de la Région d'Evrecy :
Redevance exploitation - Charges communes = 0,0269 € HT par m3 livré, hors exportation, en provenance des importations et des productions propres,
- Redevance exploitation – Importation SIVOM de la Vallée de Hamars = 0,4361 € HT par m3 livré, hors exportation, en provenance du SAEP de la Vallée de Hamars. Ce tarif intègre la redevance prélèvement,
- Redevance Eau du Bassin Caennais Production facturée par le délégataire producteur de Eau du Bassin Caennais sur le territoire de l'ancien SIAEP de la Région de Louvigny au service distribution de l'eau potable au titre du territoire de l'ancien SIAEP de la Région d'Evrecy,
- Redevance exploitation - Importation ancien SIAEP de la Région de Louvigny = 0,3861 € HT par m3 livré en provenance de l'ancien SIAEP de la Région de Louvigny.

Le délégataire producteur de Eau du Bassin Caennais sur le territoire de l'ancien SIAEP de la Région de Louvigny facture sa part délégataire et la redevance prélèvement au service distribution de l'eau potable de Eau du Bassin Caennais au titre de l'ancien Syndicat de la Région d'Evrecy.

Le Comité syndical autorise également le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

